

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 26 septembre 2013
- Réunion du 17 octobre 2013
- Réunion du 21 novembre 2013
- Réunion du 19 décembre 2013
- Réunion du 30 janvier 2014
- Réunion du 27 février 2014

INFOS PRATIQUES

- Et si on sortait
- État-civil 2014
- Examens... : CNI/Passeport
- Semaine pour les alternatives aux Pesticides

ÉTAT-CIVIL 2014

NAISSANCES

2 janvier à St Grégoire : Anicya **LEJEUNE DENIEUL**
 3 janvier à St Grégoire : Nathan **BRAULT**
 12 janvier à St Grégoire : Loëvan **AVETAND**
 16 janvier à Rennes : Emma **NEVEU**
 2 février à St Grégoire : Emy **RENAUDON**
 9 février à Rennes : Oscar **GUENNO**
 10 février à Rennes : Zoé **KHALFA**
 12 février à Rennes : Kim **LÉCUYER**
 26 février à Rennes : Léane **ALLÉAUME**
 4 mars à St Grégoire : Lucas **LECHAUX**

DÉCÈS

13 janvier : René **SIMON**, 87 ans
 9 février : Amélie **BRILLET** Vve **CHÉREL**, 75 ans

ET SI ON SORTAIT ...

26 avril : Tournoi de football (U11-U13) – USG
 Courant mai : Voyage – UNC-AFN
 8 mai : Cérémonie Anciens Combattants – UNC-AFN
 16 mai : Tournoi badminton loisir – BCG Badminton
 18 mai : Repas – Centre Communal d'Action Sociale
 29 mai : Fête de l'Ascension – Comité des fêtes
 31 mai : 70 ans de l'USG (tournoi et repas) – USG
 6 juin : Tournoi de Volley-ball – ESG
 13 juin : Repas – Couesnon Remise en Forme
 28 juin : Kermesse – École privée
 29 juin : Fête – AAEP/École publique Nominœ
 14 juillet : Concours communal de palets – A. des palétistes
 30 août : Classes 4
 6 septembre : Forum des associations
 13 septembre : Repas – Amicale des palétistes
 11 octobre : 10 ans jumelage « La Harpe et L'Hermine »
 17 octobre (vendredi) : Concours de belote – C. Bon Accueil
 4 octobre : Repas – Club Bon Accueil
 26 octobre : Loto ou belote – École privée
 7 novembre : Concours de belote – UNC-AFN
 11 novembre : Cérémonie Anciens Combattants – UNC-AFN
 15 novembre : Bourse aux jouets loto : École privée
 22 novembre : Animation – AAEP/École publique Nominœ
 6, 7 décembre : Téléthon – Gosné Solidarité
 7 décembre : Chorale « Gosné Chante » – Téléthon
 15 décembre : Bûche de Noël – Les Gais Randonneurs
 17 décembre : Repas fin d'année – ESG Volley-ball
 19 décembre : Spectacle enfants – École Publique
 20 décembre : Tournoi de foot en salle – USG
 23 ou 30 décembre : Spectacle – CCAS
 31 décembre : Réveillon St Sylvestre – Train musical

EXAMENS, PERMIS DE CONDUIRE, VOYAGE D'ÉTUDES, DÉPART EN VACANCES

Pensez dès maintenant à vérifier la validité de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport

Les délais d'obtention varient de **3 à 6 semaines** en fonction du flux des demandes.

La demande de **carte nationale d'identité** s'effectue en mairie et est gratuite sauf en cas de perte ou de vol (demander la liste des pièces à fournir à la mairie). Elle est valable 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

Une carte d'identité délivrée **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013** à une personne majeure à l'époque est **prolongée automatiquement de 5 ans** sans qu'il n'y ait de démarche particulière à effectuer.

La demande de **passeport** s'effectue dans une des mairies équipée du dispositif. Les communes les plus proches de Gosné sont : St Brice en Coglès, Fougères, Betton, Cesson-Sévigné, Rennes, Châteaubourg, Vitré, Bruz, Châteaugiron (prendre RDV dans l'une de ces mairies et pour obtenir la liste des pièces à fournir).■

MAIRIE DE GOSNÉ - Place du Calvaire 35140 GOSNÉ

☎ 02 99 66 32 08 ☎ 02 99 66 37 73

✉ mairie@gosne.fr

Revue distribuée gratuitement à toutes les familles de Gosné

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Mme Véronique LEPANNETIER-RUFFAULT, Maire

Responsables de la publication, composition et rédaction, mise en page

Secrétariat de mairie, Commission Communication - Information

Numéro tiré en 850 exemplaires

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Guinebault, Cagniard, Chardin, David, Le Cuff, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Escolivet, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan.

Était absent : M. Le Dévéhat (excusé).

Secrétaire de séance : M. Guinebault.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants : Mission SPS – Zone de loisirs, Avenant – Le Closel.

POSTE DE COORDINATRICE DE VIE SOCIALE EN GÉRONTOLOGIQUE

Mme le Maire rappelle la délibération du 4 juillet 2013 concernant la prise de compétence par la Communauté de Communes intitulée : « Mise en place d'une coordination gérontologique des actions en faveur des seniors sur le territoire communautaire en lien avec les acteurs locaux ». Elle informe qu'au vu du résultat des votes des différents conseils municipaux de la Communauté de Communes, cette prise de compétence est effective. Ainsi, la Communauté de Communes a décidé de recruter à hauteur de 70% l'animatrice en gérontologie pour mener à bien la mission communautaire. La Commune de Gosné conserve les 30% restant de ce poste pour l'action communale. Afin de pouvoir continuer les actions engagées sur la Commune de Gosné, Mme le Maire propose aux élus de reconduire le poste de l'animatrice en gérontologie, pour la Commune de Gosné à raison de 10,50 heures par semaine, soit 30% de 35 heures pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la reconduction du poste de la coordinatrice de vie sociale en gérontologie pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 à raison de 10,5 heures par semaine et suivant les conditions précédemment accordées ramenées également à 30% (prime et essence).

Mme le Maire informe les élus des nouvelles actions qui pourraient être engagées et notamment la mise en place d'un accueil de jour pour les personnes désorientées.

RÉSERVATION DES LOGEMENTS ESPACIL

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'organisation de la réservation des logements « les Littorelles » dont le bailleur social est Espacil. Elle informe qu'un logiciel de gestion locative sociale permet le recensement des demandes : le logiciel IMHOWEB. IMHOWEB est un outil qui résulte d'une volonté partenariale associant bailleurs sociaux, services de l'état, collectivités locales et territoriales, organismes collecteurs du 1% logement et qui correspond à plusieurs objectifs :

- Mettre en commun la demande locative sociale : les demandes sont connues de tous les partenaires dès leur enregistrement et peuvent faire l'objet de propositions de la part de n'importe quel organisme d'habitat social.
- Enregistrer toutes les demandes de logement locatif social et affecter à chaque demandeur un numéro d'enregistrement départemental unique.
- Faciliter les démarches des demandeurs et leur information ; possibilité de déposer et de renouveler leur demande auprès du site de leur choix.
- Améliorer la connaissance de la demande locative sociale et son suivi en temps réel.
- Préparer et faciliter en amont les propositions de logement et rendre compte de la mission sociale des organismes d'habitat social.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif INHOWEB pour avoir accès à la consultation des demandes, ce logiciel sera installé à la

maison des services. Les demandes de logements (manuelles) pourront être recueillies à la mairie ou à la maison des services.

- D'autoriser le Maire à signer la charte de déontologie, ainsi que le document s'y rapportant.
- D'autoriser l'animatrice en gérontologie, à suivre la formation et à régler les frais inhérents.

AVENANT – ZAC DE LA MÉLIANTE – LOT 1

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au marché SOTRAV, concernant la viabilisation de la 4^{ème} tranche de la Méliante. Cet avenant a pour objet la création d'une allée piétonne à proximité de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant pour un montant de 1 910 € HT.

AVENANT – LE CLOSEL – LOT 1

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au marché SOTRAV, concernant la viabilisation du lotissement « Le Closel ». Cet avenant a pour objet l'aménagement de la placette et l'enlèvement d'une haie et de 3 arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant pour un montant de 2 820 € HT.

MISSION SPS ZONE DE LOISIRS

Mme le Maire donne lecture des devis concernant la mission SPS pour les travaux d'aménagement de la zone de loisirs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise IPAC Conseil de Montgermont. Le montant de la prestation s'élève à 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de ce cabinet et autorise Mme le Maire à signer la convention avec ce bureau.

DOSSIER DE CONSULTATION POUR CRÉATION D'UN FORAGE – ZONE DE LOISIRS

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un forage au terrain des sports qui permet d'arroser ponctuellement le terrain d'honneur. Or, ce forage ne répond plus aux besoins en eau (débit et volume). Comme il l'avait déjà été évoqué, elle propose de lancer une consultation près d'entreprises afin de réaliser un second forage qui devra permettre :

- L'arrosage du terrain d'honneur.
- L'arrosage du terrain du bas « grands jeux » qui sera équipé d'un arrosage automatique.

La mission portera sur la recherche du positionnement du forage en tenant compte des aménagements futurs et à venir, de la nature du terrain, sur la réalisation du forage et sur le comblement du forage existant. Une étude technique sera à réaliser ainsi que les dossiers au titre de la loi sur l'eau et au titre du code minier. Mme le Maire donne lecture du cahier des charges et du règlement de consultation rédigés en partenariat par la SEM du Pays de Fougères et l'entreprise Sportingsols chargée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte les documents présentés et charge Mme le Maire de lancer une consultation simple.

ACQUISITION D'ARROSEURS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL PRÈS DE LA COMMUNE DE LIFFRÉ

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'acquérir 2 arroseurs pour le terrain de football près de la Commune de Liffré. Ces enrouleurs (type Olympe 6000) ont été prêtés par la Commune de Liffré en juillet dernier et conviennent parfaitement à notre équipement. La vente est consentie à 3 500 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette acquisition.

MISE À DISPOSITION TERRAIN DES SPORTS - LIFFRÉ

M. Veillaux, conseiller municipal délégué aux sports, informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la Commune de Liffré afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de Liffré pendant les travaux de réfection du terrain d'entraînement de Gosné. Il informe que cette mise à disposition, le mercredi, sera facturée 52,10 € la séance. Il propose, compte tenu de la participation demandée, d'utiliser le terrain de Liffré pour une période allant du 15 octobre 2013 au 31 mars 2014 et d'établir un planning précis des jours à utiliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de Liffré pour le prêt du terrain stabilisé pour la période du 15 octobre au 31 mars 2014 et s'engage à régler le montant de la location demandée par la Commune de Liffré.

MISE À DISPOSITION TERRAIN DES SPORTS MÉZIÈRES SUR COUESNON

M. Veillaux, conseiller municipal délégué aux sports, informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la Commune de Mézières sur Couesnon afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de Mézières sur Couesnon pour quelques matchs, le dimanche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de Mézières sur Couesnon pour le prêt du terrain de sports de Mézières sur Couesnon.

MISE À DISPOSITION SALLE PÉRISCOLAIRE ESPACES JEUX

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes assure l'animation des séances d'espaces jeux le lundi et jeudi matin pendant les jours scolaires dans les locaux du centre de loisirs, 2 rue Buissonnière. Aussi, elle informe qu'il convient de passer une convention avec la Communauté de Communes pour l'utilisation de cette salle. La mise à disposition prend effet le mardi 15 octobre 2013.

Après avoir pris connaissance des différents termes de la convention et notamment du forfait journalier fixé à 20 € par séance, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION 10 RUE NATIONALE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me GATEL, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 10 Rue Nationale, appartenant à Mme HALBOUT Michelle, cadastrée section n° ZH 6 pour une superficie de 11a 26 ca (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

COMPTE DE SURTAXE ASSAINISSEMENT 2012

M. Havard, adjoint à l'assainissement, fait part au Conseil Municipal des documents établis par la SAUR concernant l'exploitation du service assainissement - exercice 2012. En 2012, la SAUR aura versé à la Commune de Gosné une somme de 67 492,85 € qui représente la part de l'assainissement payée par les abonnés et qui revient à la Collectivité. En 2012, il aura été rejeté 22 236 m³ d'eau dans le réseau assainissement par 410 foyers raccordés au réseau collectif.

M. Havard donne lecture des différents points du rapport :

- Les chiffres clés.
- La conformité du réseau et bilan. Il est noté un volume important épuré par rapport au volume consommé.
- Les travaux effectués : bassins tampons, curage et élagage.
- Les travaux qui pourraient être effectués pour l'amélioration du service.
- La mise en conformité prochaine avec les nouvelles règles (phosphore).

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2012

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif rédigé par ISAE (Institut en Santé Agro Environnement), situé à Combourg. M. Havard présente les différents indicateurs techniques sur les volumes facturés, les caractéristiques du réseau de collecte, les boues épurées puis présente les différents acteurs financiers.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

TARIF ASSAINISSEMENT 2014

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif assainissement pour 2014 sur la part qui revient à la Collectivité. Mme le Maire propose de maintenir tous les ans une augmentation indexée sur le coût de la vie permettant pour ce budget de constituer une réserve en vue de l'extension future du réseau collectif et de la loi sur l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une augmentation de l'ordre de 1,5% et fixe pour l'année 2014 le tarif suivant :

- prime fixe par abonné : 53,06 €.
- par m³ consommé : 1,76 €.

TARIF 2014 - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à :

- 580 € la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons individuelles.
- 580 € par équivalent logement pour les immeubles collectifs (fixé à Nbre appartements/8).

Ce tarif s'applique à compter des permis de construire autorisés au 01/01/2014 ainsi que sur les nouveaux branchements.

RAPPORT DE CONTRÔLE 2011 FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article L 2224-301 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique pour l'année 2011. M. Havard présente les différents indicateurs du rapport :

En 2010 : 769 compteurs pour une consommation de 7 327 049 kwh.

En 2011 : 775 compteurs pour une consommation de 7 076 407 Kwh.

Le patrimoine est évalué à 2 890 108 €, la longueur du réseau à 41 616 ml, 43 postes HTA.

Il donne ensuite les éléments concernant la qualité du réseau. Peu de coupures et peu de foyers mal alimentés.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RAPPORT ANNUEL DU SMICTOM - 2012

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit l'établissement d'un rapport annuel rédigé par le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères. Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal. M. DUPIRE, délégué au SMICTOM de Fougères présente le rapport de l'activité 2012.

En 2012, le Smictom aura traité 42662 tonnes de déchets, soit 576 Kg par habitant (+1.87% par rapport à 2011).

- Collectes sélectives : 6 723 tonnes, soit 90,85 Kg par habitant (-1.04 % par rapport à 2011).
- Déchetteries : 21 708 tonnes, soit 293,33 Kg par habitant (+ 5,53 % par rapport à 2011).
- Ordures ménagères : 14230 tonnes, soit 192,29 Kg par habitant (- 1,97 % par rapport à 2011).
- 163 tonnes de déchets sont valorisés vers la recyclerie.

M. Dupire présente les différents éléments du rapport.

La collecte de l'ensemble des déchets représente un coût de 60 € par habitant. (60 € en 2011). M. Dupire présente les différents éléments concernant le service : recyclerie, prévention, communication, animation, caravane main verte... Il informe également du projet d'une nouvelle déchetterie sur la zone de La Mottais à St Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

DIVERS

Commercialisation ZAC de la Méliante : Mme le Maire informe qu'il va être fait une publicité pour la commercialisation de la ZAC de la Méliante chez le notaire et sur les sites internet Ouest France Immo et le Bon coin.

Panneaux Commerces Centre Bourg : Mme le Maire donne lecture d'un courrier des commerçants et artisans qui souhaiteraient un affichage des commerces à chaque entrée du bourg. M. Dupire, chargé de la signalétique va demander des devis.

Sports : M. Veillaux informe le Conseil Municipal de la rentrée sportive. Accord entre les différentes structures pour les créneaux. Mise au point du matériel dans les salles. Il souhaite également rencontrer le club de tennis de Gosné concernant un projet de salle spécifique communautaire. Concernant le terrain des sports, il est demandé de vérifier le réglage des projecteurs et de faire une demande de devis pour une taille des sapins.

Rythmes scolaires : M. Dupire informe qu'il a participé à une réunion sur les rythmes scolaires et fait part des dispositifs mis en place dans certaines Communes. Il propose de faire avancer le dossier en faisant un premier point lors de la réunion scolaire du 8 octobre prochain.

Argent de Poche : Les élus proposent de continuer le dispositif lors des vacances de la Toussaint.

Infos élections : Élections Municipales : 23 et 30 mars 2014. Élections européennes : 25 mai 2014

Mme le Maire fait part de la réglementation en ce qui concerne le période préélectorale et notamment les règles en matière de communication les 6 mois précédents. Il était prévu la sortie du site internet, cependant il serait préférable de repousser sa sortie après les élections. Quant au concours photo proposé à la population pour le lancement de ce site internet, les élus envisagent également de le reporter pour être en cohérence avec le lancement du site. ■

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Guinebault, Cagniard, Chardin, Escolivet, Le Cuff, Le Dévéhat, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan.

Étaient absents : M. David (excusé) a donné procuration à M. Veillaux David, M. Havard Thierry (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Escolivet

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants : évolution du complexe scolaire et périscolaire, désherbage à la bibliothèque (désaffectation des ouvrages) et d'enlever le point : location de l'ancienne cantine.

AMÉNAGEMENT LE CLOSEL MITOYENNETÉ LOTS « PETIT BEL AIR »

Mme le Maire informe les élus de l'état d'avancement des travaux de viabilisation du « Closel ». Elle informe que, suivant délibération en date du 18 Octobre 2012, il avait été prévu de vendre une bande de terre aux riverains du lotissement « Le Petit Bel Air ». Or, suite aux travaux, il s'avère qu'il existe une importante différence de niveau entre ce lotissement et « Le Closel ». Après constat et avis des riverains concernés, Il conviendrait mieux de réattribuer la bande de terre de 1,20 m au lot n° 2.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, décide :

- De réattribuer la bande de 1,20 m au lot n° 2 sans modification du prix de vente.
- De planter cette bande de terre à la charge de la Commune.
- De notifier au cahier des charges du lot n° 2, l'entretien, la conservation ou le remplacement de la plantation.

Une modification du règlement du permis d'aménager sera proposée au prochain conseil.

COMMERCIALISATION LOTS 7 ET 8 4ÈME TRANCHE ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des acquéreurs ont opté pour un lot dans la 4^{ème} tranche de la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les lots comme suit et autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à ces acquisitions.

Lot N°	Nom	M²	Prix HT	Prix TTC
7	GUERIN Michelle	278	28 278,16 €	33 358,85 €
8	CRETON Julien et Marjorie	360	36 619,00 €	43 200,00 €

VENTE DES LOTS 14 et 15 ZAC DE LLA MELIANTE - 4ème TRANCHE

Mme le Maire suggère aux élus, compte tenu de la configuration des lots 14 et 15 de la 4^{ème} tranche de la ZAC de la Méliante de les proposer à un promoteur. Ce promoteur bâtiraient les constructions groupées et les proposeraient ensuite à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

AGRANDISSEMENT COMPLEXE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 25 avril 2013 concernant le projet d'agrandissement du complexe scolaire et périscolaire. M. Labesse, l'architecte retenu, a élaboré différents scénaris (plans et estimations). Suite à l'établissement de 2 scénaris, les Commissions « scolaire » et « bâtiment » se sont réunies afin de prendre connaissance

de ces plans et coûts. Les membres de ces Commissions préconisent dans un premier temps, au vu des coûts et des statistiques démographiques, de répondre à la construction d'une salle de motricité uniquement (avec annexes : toilettes, placard...). Cette salle de motricité libérerait une classe et pourrait être utilisée également pour les besoins du périscolaire et l'école privée. Le projet devra être conçu de façon à permettre l'agrandissement du complexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de la Commission et demande à l'architecte de bien vouloir établir un dossier d'avant-projet pour le conseil du 21 novembre et de fournir les éléments pour la constitution des dossiers de subvention.

AVIS SUR LE « SAGE VILAINE »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, lors de sa session du 31 mai, a adopté le projet de SAGE afin qu'il soit soumis à l'avis de l'État, des Collectivités et des Établissements Publics. Mme Le Saout Hélène, déléguée suppléante au syndicat de bassin Ille et Illet, présente le diaporama établi pour ce projet. Après avoir pris connaissance des directives et des préconisations inscrites dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ainsi que des objectifs fondamentaux, Mme le Maire soumet le document aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable avec 14 voix pour 4 élus ne se prononcent pas.
- Souhaite que la Maîtrise d'ouvrage soit confiée au syndicat de Bassin Ille et Illet en cas d'inventaire des zones humides.

PROJET LOI ALUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de loi, en cours de discussion, le projet de loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové). Dans les dispositions de ce projet, à l'article 63, les députés ont admis le transfert automatique de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux Communautés d'agglomération et de Communes. Le Conseil Municipal débat sur l'enjeu de la compétence urbanisme pour la Commune :

- Considère que la construction d'une politique d'aménagement durable peut être élaborée à l'échelle de l'intercommunalité sans dessaisir de ce fait les Communes de la compétence urbanisme.
- Considère que ce transfert, s'il a lieu, doit se faire sur la base du volontariat de la part des Communes et de l'intercommunalité.

Mme le Maire propose de rédiger un courrier qu'elle proposera lors du prochain Conseil Municipal.

MISE À DISPOSITION MAISON DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes du pays de St Aubin du Cormier a procédé à la modification de ses statuts lors de son assemblée communautaire du 18 juin 2013 en faisant le choix de se doter de la compétence « coordination gérontologique des actions en faveur des seniors sur le territoire communautaire en lien avec les acteurs locaux ». Cette compétence a été validée par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2013. Il a été convenu de recourir à une mise à disposition du bureau de la maison des services afin d'héberger la personne recrutée le 1^{er} octobre 2013 durant son temps de travail « communautaire » à la maison des services de Gosné.

Après avoir pris connaissance des différents termes de la convention et notamment du forfait annuel fixé à 844,80 €, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

BIBLIOTHÈQUE – DÉSAFFECTATION D'OUVRAGES

Mme Le Cuff, déléguée à la bibliothèque municipale, expose qu'il s'avère nécessaire de procéder à un déstockage de livres à la bibliothèque (enlèvement des ouvrages obsolètes). Pour ce faire, elle demande de prendre la décision suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu la délibération de ce jour acceptant la destruction de documents de la bibliothèque en très mauvais état, au contenu périmé ou ne correspondant plus à la demande du public,

Considérant que la bibliothèque municipale de Gosné est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections à procéder au tri de ses documents et que ces collections appartiennent à la Commune de Gosné, Considérant que cette opération, appelée « désherbage » est indispensable à la bonne gestion des fonds publics, Considérant qu'environ 60 documents ont été retirés des collections et sont actuellement stockés dans les magasins de la bibliothèque,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à procéder à la désaffectation des documents.
- De proposer à titre gracieux des documents à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, dont le contenu correspond au public de ces associations, et qui devront distribuer gratuitement ces ouvrages et non pas les vendre.

DIVERS

Point sur utilisation des terrains de sport et zone de loisirs : M. Veillaux informe qu'il n'y aura plus d'entraînement sur le terrain d'honneur à compter du 1^{er} novembre 2013. Le conseil souhaite faire une information dans la presse sur les travaux en cours de la zone de loisirs. Il est demandé de faire une observation sur les poteaux (poteaux non armés) mis par l'entreprise chargé du lot « électricité ».

Fête de l'Ascension : Un rendez vous est pris avec le comité des fêtes pour le site de la fête en 2014.

Salle cantine : accord pour mise à disposition des écoles le vendredi 20 décembre sous réserve de remise en état.

Jeu de l'oie - Pays de Fougères/Pays de Vitry : accord pour acquisition d'un jeu pour les 2 écoles, la bibliothèque, le centre de loisirs et la maison des services.

Vœux du Maire : ils sont fixés le dimanche 5 Janvier à 11h à la salle des fêtes de Gosné.

Famille Russe : Mme le Maire fait part de la demande du comité de soutien concernant le logement de la famille afin de pouvoir utiliser les anciens locaux de l'école publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare comprendre la précarité de la situation de la famille mais n'autorise pas l'usage de l'ancienne école publique pour du logement et confirme que la gestion des conditions de résidence de la famille sur Gosné n'est pas du rôle de la Commune mais bien liée aux décisions de l'état et de leurs applications par le préfet.■

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Guinebault, Cagniard, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Dévéhat, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébaud, Veillaux, Morin, Jourdan.

Secrétaire de séance : M. Havard

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter le point suivant : avis sur droit de préemption « Portes d'Ouée » - prime de responsabilité cantine scolaire - dossier assainissement eaux usées et eaux pluviales.

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE INFORMATION SUR LES VOLS

Mme le Maire donne la parole au Capitaine Thomas, commandant en second la compagnie de Vitry ainsi qu'au capitaine Cariou, commandant de brigade de St Aubin du Cormier. Assistent également à la réunion, l'adjudant Couffin et le Maréchal des Logis Bernicot. Le capitaine Thomas informe le Conseil Municipal des vols et de la délinquance sur le secteur des 3 brigades de St Aubin du Cormier, St Brice en Coglès et Antrain. Ils enregistrent une recrudescence en 2013.

Gosné n'est pas épargnée du fait de la proximité de l'A84. Il présente un film sur la participation citoyenne qui consiste à désigner des référents sur la Commune dans le but d'obtenir une meilleure sécurité des habitants. Ces référents ont pour mission de recueillir les faits anormaux et d'en informer la gendarmerie. Pour ce faire, un protocole doit être signé entre la gendarmerie, la mairie et la préfecture. Les habitants sont informés par une réunion publique et peuvent proposer leur candidature pour être référent.

Le Conseil prend acte de cette disposition et souhaite progressivement mettre en place ce dispositif. En premier lieu, seront « sondés » les habitants par le biais du site Facebook de la Commune et le bulletin municipal : « La participation citoyenne, qu'en pensez-vous ? ». Une réunion publique pourra alors être envisagée au 2^{ème} trimestre 2014.

MODIFICATION DU PERMIS D'AMÉNAGER LE CLOSEL

Mme le Maire propose au Conseil Municipal une modification du permis d'aménager sur le lotissement « Le Closel ». Mme CADIC de la SEM du Pays de Fougères, assistant à Maîtrise d'ouvrage, suite aux réunions avec les acquéreurs présente les différentes modifications à apporter qui portent essentiellement sur les zones de constructibilité.

Mme le Maire présente ensuite l'avenant du Cabinet « Atelier du marais ». Cet avenant a pour but de rédiger les différentes pièces pour la demande d'arrêté modificatif du permis d'aménager. Il s'élève à 1 200 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les modifications présentées et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant l'instruction du permis modificatif.
- Accepte l'avenant à la mission de l'Atelier du marais pour la constitution du dossier.

COMMERCIALISATION DES LOTS 1-2-3 LOTISSEMENT LE CLOSEL

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des particuliers ont opté pour un lot dans le lotissement « Le Closel » et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue les lots 1-2-3 comme suit :

Lot N°	Nom	M ²	Prix HT	TVA Sur marge	Prix TTC
1	M. et Mme TROVALET	712	70 312,11 €	11 687,89 €	82 000,00 €
2	M. et Mme MESSÉ	858	81 540,57 €	13 459,43 €	95 000,00 €
13	M. et Mme PÉRICOT	688	70 253,11 €	11 746,89 €	82 000,00 €

- Fixe l'acompte à 3 500 € qui sera à verser à la signature du compromis.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

COMMERCIALISATION DES LOTS 1 et 3 4^{ème} TRANCHE ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des acquéreurs ont opté pour un lot dans la 4^{ème} tranche de la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à ces attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les lots comme suit et autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à ces acquisitions.

Lot N°	Nom	M ²	Prix HT	Prix TTC
1	MM TANGUY/HAMON	495	50 351,40 €	59 400,00 €
3	M. et Mme CRESPEL	400	40 688,00 €	47 998,34 €

AVENANT ESPACES VERTS MAISON DES SERVICES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un avenant en moins-value au marché « espaces verts » aux abords de la maison des services. En effet, Mme le Maire expose qu'il convient de solder le marché pour obtenir le solde des subventions octroyées pour le dossier. Or, l'entretien des espaces verts prévu au marché ne peut être effectué maintenant. Une nouvelle commande avec l'entreprise sera passée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant Espaces Verts d'un montant de - 3 210 € HT et autorise Mme le Maire à signer une nouvelle commande avec l'entreprise, au même montant courant 2014.

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION CRÉATION D'UN FORAGE

Mme le Maire rappelle l'appel à concurrence lancé pour la réalisation d'un forage au terrain des sports. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 15 octobre et a ouvert la seule enveloppe déposée pour cette consultation. La Commission s'est ensuite réunie le 19 novembre et a décidé de déclarer sans résultat cet appel d'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette décision.

NOUVELLE CONSULTATION FORAGE ZONE DE LOISIRS

Mme le Maire, suite à la première consultation, déclarée sans suite, pour le forage, propose de lancer une nouvelle consultation en dissociant deux lots : l'un pour le forage et l'autre pour la cuve enterrée. M. Bossennec, assistant à Maîtrise d'ouvrage donne connaissance du nouveau cahier des charges rédigé à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mme le Maire pour lancer cette nouvelle consultation.

DOSSIER DE SUBVENTION AGRANDISSEMENT COMPLEXE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2013 concernant la décision de réaliser une salle de motricité à l'intérieur du complexe scolaire et périscolaire. Elle donne connaissance du projet au Conseil Municipal (plan et estimation). Les travaux s'élèvent à 370 600 € HT et les honoraires à 33 168,70 € HT (total prévisionnel 403 768,70 € HT.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte l'opération
- accepte le plan de financement comme suit :
 - ↳ Dépenses : 403 768,70 HT
 - ↳ Financement : 161 507,48 € HT (40 %) DETR
 - ↳ 242 261,22 € HT (60%) Budget communal, Caf, Fds de concours communautaire
- décide de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2014 pour l'extension de l'école publique.
- décide de solliciter une subvention complémentaire près de la Caisse d'allocations familiales pour les activités liées aux activités périscolaires dans le cadre notamment des rythmes scolaires.
- décide de solliciter un fonds de concours près de la Communauté de Communes du pays de St Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal précise que le projet pourra être réétudié en fonction des accords définitifs de subventions et

la remise à jour des prospectives financières.

AVIS SUR DROIT DE PRÉEMPTION – 15 BELLEVUE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me TEXIER, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, 15 Bellevue, appartenant à M. CONUEL Didier, cadastré section n° ZH 273 pour une superficie de 14a 79 ca (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

AVIS SUR DOSSIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AB 675 - LES PORTES D'OUÉE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Jean Paul GATEL, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé, « Les Portes d'Ouée », appartenant à LAMOTTE Constructeur, cadastré section n° AB 675 pour une superficie de 378 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

TARIF SALLE DES FÊTES 2014

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2014. Le Conseil Municipal, comme l'an passé, décide d'établir la location de la salle de la façon suivante :

TARIF A : Repas midi et soir + retour le lendemain

TARIF B : Repas soir + retour le lendemain

TARIF C : Repas midi et soir

TARIF D : Repas midi ou soir

TARIF E : Matinée ou soirée sans repas

TARIF F : Vin d'honneur ou Conférence

Puis le Conseil Municipal fixe le prix de la location, avec une augmentation de 2 % pour Gosné et 5% pour les hors Communes. Le tarif est ainsi établi :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – repas midi et soir + retour	651 €	381 €
TARIF B – repas soir + retour	551 €	324 €
TARIF C – repas midi et soir	373 €	219 €
TARIF D – repas midi ou soir	288 €	167 €
TARIF E – Matinée ou soirée sans repas	202 €	118 €
TARIF F – Vin d'honneur ou conférence	110 €	64 €

- Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation (arrhes conservées en cas de désistement abusif).
- État des lieux obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou par un élu.
- caution de 300 € remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés (2 chèques, l'un de 200 € pour dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage - chèques restitués après le second état des lieux).

Le Conseil Municipal décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de l'activité menée, à toutes les associations gosnéennes sauf à

chacune des deux écoles qui bénéficieront de deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an. En ce qui concerne le théâtre, il est rappelé que l'association joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail). Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », « Gosné solidarité » et pour le bal des classes.

En cas de non utilisation de la salle par une Association, il ne sera pas accordé de compensation.

Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.

TARIF SALLE ASSOCIATIVE 2014

Le Conseil Municipal décide de fixer à 58 € le tarif pour un vin d'honneur dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune). Ce tarif prend effet le 1^{er} janvier 2014. Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera remis lors de la remise des clés.

TARIF SALLE ASSOCIATIVE 31 DÉCEMBRE 2013

Le Conseil Municipal décide de fixer à 75 € le tarif pour la location de la salle associative le 31 décembre avec versement d'une caution de 200 €. Un état des lieux sera effectué avant et après la location. Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

TARIF PRESTATIONS DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des prestations effectuées dans le cimetière communal pour l'année 2014. Il est rappelé que les travaux de fossoyage sont effectués par des entreprises spécialisées. Cependant Mme le Maire précise que les employés municipaux participent au bon déroulement de la circulation et du stationnement ainsi qu'à la réception et à l'inhumation des corps à chaque enterrement, en fonction de leur agrément qui leur a été accordé par la Sous-Préfecture. (décret 1995 – agrément pour activité n°7 – fossoyage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour 2014 le tarif ci-dessous qui sera facturé aux familles lors de l'intervention des services municipaux (tarif inchangé) :

- Mise en caveau ou en terre : 70 €
- Relevage exhumation : 70 €.

TARIF CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des concessions dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 2%. Le tarif est ainsi fixé pour 2014 :

- Concession recevant les cercueils :
 - € 30 ans : 89 €
 - € 100 ans : 166 €
- Concession recevant les urnes :
 - € 30 ans : 47 €
 - € 100 ans : 89 €

PROCÉDURE D'ABANDON DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Mme Gestin, adjointe au Maire, en charge du cimetière, rappelle la délibération du 16 juin 2011 par laquelle le Conseil Municipal autorisait Mme le Maire à engager la procédure de reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales. Cette procédure permet aux Communes, pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, de reprendre des concessions perpétuelles en mauvais état et/ou présentant des signes d'état d'abandon sous certaines conditions :

- Concession datant plus de 30 ans
- Dernière inhumation datant de plus de 10 ans

Mme Gestin rappelle les différentes étapes de cette procédure ; la reprise par la Commune des concessions n'est possible qu'après l'accomplissement des formalités décrites ci-dessous :

1. Constatation de l'Etat d'abandon (article R 2223-113 et 2223-12 du Code Général des Collectivités territoriales)

Un avis de constatation d'abandon est envoyé un mois à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception et affiché à la mairie et à la porte du cimetière dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue en invitant ces derniers à se rendre au cimetière communal ou à s'y faire représenter par un mandataire muni des pouvoirs nécessaires afin que soit procédé contradictoirement, aux constatations de l'état d'abandon.

2. Procès Verbal de constatation d'abandon (article R 2223-13 du Code Général des Collectivités territoriales)

Un mois après l'envoi de l'avis de constatation de l'état d'abandon, le Maire constate sur place l'état d'abandon. Les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à y assister et à s'y faire représenter. Un procès verbal de l'état d'abandon est dressé, signé par le Maire et les personnes présentes, conformément à l'article R.2223 du Code Général des collectivités territoriales.

3. Notification et publication du procès-verbal constatant l'état d'abandon (Articles R 2223-15 et R 2223-16 du Code Général des Collectivités territoriales)

Dans les huit jours qui suivent le constat d'abandon, le Maire doit notifier à la famille du concessionnaire, copie du procès verbal de ce constat et la mettre en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. Parallèlement, les extraits du procès-verbal doivent être publiés durant un mois à la mairie et à la porte du cimetière. Une liste des concessions en état d'abandon doit être déposée à la préfecture. Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où la liste est déposée et mise à disposition en mairie. Une plaque avisant que la concession fait l'objet d'une procédure de reprise, peut être posée.

4. Reprise de concession (Article R 2223-18 du Code Général des Collectivités territoriales)

Après l'expiration d'un délai de trois ans, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès verbal doit être adressé par le Maire puis notifié aux intéressés. Un mois après la notification, le Maire peut saisir le Conseil Municipal qui prononcera ou non la reprise. Dans l'affirmative, le Maire prend l'arrêté de reprise qui sera publié et notifié aux intéressés.

Après avoir exposé les différentes étapes de cette procédure, Mme Gestin informe que **21 emplacements** ont été recensés et feront l'objet de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de débiter la procédure. Des avis seront envoyés aux personnes concernées si connues, affichés en mairie, au cimetière et par voie de presse.

TARIF PUBLICITÉ BULLETIN MUNICIPAL 2014

Mme le Maire propose de fixer le prix des encarts publicitaires du bulletin municipal pour 2014. À l'unanimité, le Conseil décide de ne pas modifier les tarifs et fixe comme l'an passé, les montants à :

- 40 € l'encart 78x 45
- 80 € l'encart 164 x 45 ou 78 x 94 (même surface)
- 140 € l'encart 164 x 120

RÉVISION DU LOYER CABINET MEDICAL - 5 RUE ILLET

Mme le Maire rappelle la convention d'occupation précaire signée par l'étiopathe qui utilise l'ancien bâtiment de l'école,

5 rue de l'Illet pour l'exercice de sa profession médicale.

Après avoir fait le point sur les charges qui sont acquittées par la Commune, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 190 € par mois et d'imputer des charges à hauteur de 50 € par mois, pour l'eau et l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2014.

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR PÉRIODIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la subvention allouée pour la bibliothèque par la Communauté de Communes a concerné uniquement les acquisitions de livres. Elle informe, que dans le volet 3 du contrat de territoire, les périodiques peuvent être également subventionnés. Aussi, elle propose de solliciter à nouveau la Communauté de Communes pour les périodiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande une subvention complémentaire de la Communauté de Communes pour les acquisitions de périodiques sur l'exercice de 2013. Ces acquisitions se sont élevées à 398,50 € TTC.

PRIME DE RESPONSABILITÉ – CANTINE SCOLAIRE

Mme le Maire informe les élus de l'absence de l'agent responsable de la cantine scolaire. Depuis son arrêt, fin octobre, la responsabilité du poste a été confiée à Mme SLIMANI. Mme le Maire propose d'attribuer une prime de responsabilité à Mme Slimani à compter du 1^{er} novembre 2013 au même taux que l'agent absent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

DOSSIER ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 28 mars 2013 confiant au Cabinet Bourgois la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue des Rosiers. Or, il s'avère que le réseau d'eaux pluviales est également en mauvais état, rue de la Lande d'Ouée. Il conviendrait d'engager les travaux de rénovation des deux réseaux en même temps sur la RD et propose au Conseil une mission complémentaire sur les eaux pluviales. Mme le Maire rappelle également l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013 qui impose d'adresser à la police de l'eau, au plus tard, le 30 juin 2014 une étude relative à l'actualisation du document d'incidence de la station au regard des prescriptions générales et dispositions particulières en vigueur (seuil de qualité pour le phosphore). Pour la réalisation de cette étude, elle propose également de confier cette seconde mission au Cabinet Bourgois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la mission complémentaire du Cabinet Bourgois pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales suivant un devis d'un montant de 2 430 € HT.
- Accepte également la mission de ce cabinet pour l'établissement du document d'incidence suivant un devis d'un montant de 4 880 € HT.

DIVERS

Salle de tennis communautaire : M. Veillaux informe le conseil de l'état d'avancement du dossier. Suite aux informations données ; le Conseil Municipal ne prend pas d'engagement et propose de débattre sur ce sujet après le renouvellement des élus municipaux et communautaires.

Sapins terrain des sports : un seul devis a été reçu. M. Morin est chargé de faire le point et d'en référer au prochain conseil.

Entretien des routes : il est demandé à la DDTM d'intervenir pour nettoyer le long de la route de Livré sur Changeon.

Panneaux commerces : suite à la réunion du 26 septembre 2013 concernant une demande des commerçants et artisans

pour l'installation d'un panneau d'affichage des commerces à chaque entrée du bourg, M. Dupire, chargé de la signalétique, propose un devis des Ets Lacroix d'un montant de 2 984,24 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Rythmes scolaires : la prochaine réunion sur les rythmes scolaires aura lieu le mardi 10 décembre 2013.

Téléthon : le téléthon aura lieu le week-end du 7 et 8 décembre 2013. La salle des sports sera mise à la disposition de l'association Gosné Solidarité.

Cérémonie du souvenir : elle aura lieu le samedi 7 décembre à St Aubin du Cormier, sur invitation de la Mairie de St Marc sur Couesnon, à l'occasion du 51^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Bulletin municipal : pour le prochain bulletin municipal la Commission propose : trombinoscope du personnel communal - Elections 2014 mode d'emploi - Le Saviez vous ? - Le bassin versant - Information de la semaine sans pesticides avec troc plantes.

COMITÉ DE SOUTIEN FAMILLE RUSSE

À la fin de la séance, le comité de soutien de la famille russe rentre dans la salle. Au préalable de toute discussion, Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques ou questions à formuler suite au compte rendu de la réunion tenue en préfecture le 5 novembre dernier. Le comité de soutien demande à Mme le Maire s'ils peuvent s'exprimer. La parole leur est donnée et un membre expose les différentes incompréhensions que le comité de soutien souhaite évoquer. Mme le Maire rappelle la nouvelle réunion en préfecture le vendredi 22 novembre pour l'instruction en cours du dossier où l'ensemble des questions pourront être posées à M. le secrétaire général. ■

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestein, Dupire, Havard, Chardin, David, Le Cuff, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan.

Étaient absents : M. Cagniard (excusé) a donné procuration à Mme Le Cuff, M. Le Dévéhat (excusé) a donné procuration à M. Morin, Mme Escolivet (excusée) a donné procuration à Mme Thébault, M. Guinebault (excusé).

Secrétaire de séance : M. Veillaux.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants : avenant Sotrav - le Closel, dotation instituteur, compromis étio-pathe, délégation de signature – vente Le Closel.

SUBVENTION DETR 2014 EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2013 concernant la décision de réaliser une salle de motricité à l'intérieur du complexe scolaire et périscolaire. Elle donne connaissance du projet au Conseil Municipal : plan et estimation. Les travaux s'élèvent à 370 600 € HT et les honoraires à 33 168,70 € HT soit un total prévisionnel de 403 768,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte l'opération
- accepte le plan de financement annexé
- décide de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2014 pour l'extension du centre périscolaire dans le cadre des projets à caractère social et sollicite une aide à hauteur de 120 000 € calculée sur la base du plafond de 400 000 € à 30 %.

Le Conseil Municipal précise que le projet pourra être réétudié en fonction des accords définitifs de subventions et remise à jour des perspectives financières.

SUBVENTION CAF 2014

EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2013 concernant la décision de réaliser une salle de motricité à l'intérieur du complexe scolaire et périscolaire. Elle donne connaissance du projet au Conseil Municipal : plan et estimation.

Les travaux s'élèvent à 370 600 € HT et les honoraires à 33 168,70 € HT soit un total prévisionnel de 403 768,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération
- Accepte le plan de financement annexé
- Décide de solliciter de la Caisse d'allocations familiales une subvention d'investissement pour l'extension du centre de loisirs (subvention et prêt à taux 0).

Le Conseil Municipal précise que le projet pourra être réétudié en fonction des accords définitifs de subventions et remise à jour des perspectives financières.

SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2013 concernant la décision de réaliser une salle de motricité à l'intérieur du complexe scolaire et périscolaire. Elle donne connaissance du projet au Conseil Municipal : plan et estimation. Les travaux s'élèvent à 370 600 € HT et les honoraires à 33 168,70 € HT soit un total prévisionnel de 403 768,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte l'opération
- accepte le plan de financement annexé
- décide de solliciter du Conseil Général une subvention d'investissement pour l'extension du centre de loisirs au titre du fonds de solidarité territorial.

Le Conseil Municipal précise que le projet pourra être réétudié en fonction des accords définitifs de subventions et remise à jour des perspectives financières.

SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2014 EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 17 octobre 2013 concernant la décision de réaliser une salle de motricité à l'intérieur du complexe scolaire et périscolaire.

Elle donne connaissance du projet au Conseil Municipal : plan et estimation. Les travaux s'élèvent à 370 600 € HT et les honoraires à 33 168,70 € HT soit un total prévisionnel de 403 768,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte l'opération
- accepte le plan de financement annexé
- décide de solliciter de la Communauté de Communes une subvention d'investissement pour l'extension du centre de loisirs au titre du fonds de concours.

Le Conseil Municipal précise que le projet pourra être réétudié en fonction des accords définitifs de subventions et remise à jour des perspectives financières.

PRIX DE VENTE TTC - ZAC MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 11 juillet 2011 fixant le prix de vente à 80 € HT le m², soit 95,68 € TTC de la parcelle recevant le cabinet d'étio-pathe ainsi que la délibération du 28 mars 2013 fixant le prix de vente à 120 € TTC le m² pour les parcelles de la 4^{ème} tranche de la Méliante. Elle informe que le montant de la TVA

va changer le 1er janvier 2014 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répercussion de la hausse de la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir le prix TTC fixé antérieurement, soit :

- 79,76 HT le m², soit 11 246,16 € HT et 13 269,79 € TTC pour la parcelle de l'étiopathe.
- 101,41 € HT soit 120 € TTC le m² pour la 4^{ème} tranche de la Méliante.

COMMERCIALISATION LOT ÉTIOPATHE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la SCI Zbignana représentée par Nastassia KOSTUR a opté pour une parcelle de 141 m² pour la construction d'un cabinet d'étiopathe, dans la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le lot de la parcelle devant recevoir le cabinet d'étiopathe comme suit :

Parcelle	Nom	m ²	Prix HT	prix TTC
Cabinet Étiopathe	SCI Zbignana représentée par Nastassia KOSTUR	141	11 246,16 €	13 269,79 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – VENTE LE CLOSEL

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les actes concernant les lots sur le lotissement « Le Closel » sont en préparation à l'étude de Me Feisthammel d'Ercé près Liffré.

En l'absence de Mme le Maire, le Conseil Municipal autorise Mme Gestin à signer les actes de vente de ces lots.

PRIX DE VENTE TTC - TOURNEBRIDE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 14 juin 2006 fixant le prix de vente des lots de la zone artisanale de Tournebride à 10 € HT le m² et informe du changement du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré maintient le prix de vente à 10 € HT le m².

STOCK LOTISSEMENT et DM

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à prendre les décisions modificatives budgétaires relatives à la ZAC de la Méliante, à la Zone de Tournebride, et au lotissement Le Closel au vu des états fournis par le receveur municipal.

AVENANTS ZONE DE LOISIRS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant aux marchés « Zone de Loisirs », l'un près de Sportingsols pour la fourniture d'une paire de buts à 11 d'un montant de 1 852 € HT et l'autre près de Eiffage pour quelques modifications au marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces avenants et autorise Mme le Maire à leur signature.

RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2014

Mme le Maire donne lecture de la circulaire annuelle du Conseil Général concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2013 – Programme 2014. Ces subventions sont accordées pour les opérations suivantes :

- Aires d'arrêt de bus en agglomération et voies communales hors agglomération
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération
- Parc de stationnement en dehors des voies de circulation
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement

- Aménagements de sécurité sur voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire l'opération suivante :

- Création de nouveaux marquages au sol sur différents points non traités ce jour : parking ancienne école, liaison ZAC Méliante, liaison rue du stade.

AVENANT SOTRAV – LE CLOSEL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au marché SOTRAV, concernant la viabilisation de l'aménagement « Le Closel ».

Cet avenant a pour objet l'aménagement du chemin d'accès au lot n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet avenant pour un montant de 2 220 € HT.

DOTATION INSTITUTEUR

Mme le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 10 décembre 2013 concernant la répartition de la dotation spéciale instituteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dotation de base qui s'élève à 2186.00 € pour 2013 (inchangé).

DIVERS

Rythmes scolaires : en fin de séance, les élus ont échangé au sujet des rythmes scolaires. Rien n'est statué sur la Commune pour le moment. Tout le monde s'accorde à reconnaître que ce ne sont pas des activités organisées sur des temps courts qui vont permettre aux enfants une ouverture culturelle, scientifique, artistique ou sportive. On ne pourra y mettre, étant donné le peu de temps consacré, que des activités occupationnelles. Il faut faire un état des lieux de toutes les ressources existantes dans la Commune, pour les mutualiser au mieux et en faire bénéficier le plus d'enfants. Il faut construire des parcours éducatifs, avec des objectifs donnés aux enfants pour qu'ils soient bien dans leur tête, bien dans leur corps et bien dans leur environnement. Cette thématique est également déclinée en terme de réflexion et analyse des ressources sur le territoire par un groupe de travail et un groupe technique à la Communauté de Communes. Une rencontre est programmée le 21 janvier 2014 à la maison des services avec les associations de Gosné et les bénévoles qui souhaitent participer. Cette rencontre s'inscrit dans la continuité du groupe de travail de Gosné (élus, enseignants, représentants des parents) qui se réunira à nouveau le 04 février 2014. L'objectif de la municipalité est de présenter une orientation courant février.

Compteurs Gaz de France : M. Havard signale que les compteurs de gaz seront remplacés prochainement par des regroupements de concentrateurs.

Gosnéen : mise au point sur contenu et planning. ■

RÉUNION DU 30 JANVIER 2014

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Guinebault, Cagniard, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Dévéhat, Le Saout, Serrand, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan.

Étaient absents : M. Trémier, Mme Chardin (excusés)

Secrétaire de séance : Mme Le Cuff

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter le point suivant : dossier d'étude d'incidences à la station d'épuration

RÉSULTAT CONSULTATION FORAGE

Mme le Maire rappelle l'appel à concurrence lancé pour la réalisation des travaux « Réalisation d'un forage et mise en place d'un réservoir d'eau » sur le site de la zone de loisirs. La SEM, assistant à maîtrise d'ouvrage, rappelle que ces travaux permettront l'arrosage du terrain d'honneur ainsi que l'arrosage du terrain de grands jeux équipé d'un arrosage automatique. La cuve permettra de disposer d'une réserve d'eau sans avoir à prendre sur le réseau d'eau potable. Une première consultation avait été déclarée infructueuse. Le nouvel appel à concurrence comprend 2 lots :

- lot 1 : réalisation d'un forage
- lot 2 : mise en place d'un réservoir d'eau

Le mardi 14 janvier 2014, la Commission d'ouverture des plis a ouvert les différentes enveloppes et analysé les offres, le mardi 21 janvier 2014. Puis 2 entreprises ont été auditionnées pour comprendre l'analyse.

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise AQUASSYS de Dol de Bretagne pour les 2 lots, pour un montant de 28 200 € HT. Le forage aura une profondeur de 120 m et la réserve sera de 25m³. Le dossier sera soumis à la loi sur l'eau.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ESPACES VERTS 4ème TRANCHE ZAC MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle l'appel à concurrence lancé pour la réalisation des travaux « Espaces verts » sur la 4^{ème} tranche de la ZAC de La Méliante. La Commission d'ouverture des plis a ouvert le mardi 14 janvier 2014, les différentes enveloppes et analysé les offres, le mardi 21 janvier 2014.

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise suivante :

- lot Espaces verts : Entreprise JOURDANIÈRE NATURE de Liffré pour un montant de :
 - ↳ **Phase 1** : 7 150,25 € HT/option entretien : 2 462 € HT
 - ↳ **Phase 2** : 2 995,95 € HT/option entretien : 1 380 € HT
 - Total (phases et options) : 13 988,20 € HT**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le marché avec cette entreprise.

DOSSIER DE CONSULTATION ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES

Mme le Maire rappelle les délibérations en date du 28 mars et 21 novembre 2013 confiant au Cabinet Bourgois la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau eaux usées, rue de la lande d'Ouée et la rue des rosiers ainsi que la réhabilitation du réseau eaux pluviales sur la RD du même secteur. Le but de la réhabilitation du réseau des eaux usées est d'envoyer le réseau vers la rue Nationale, (en passant par la rue des rosiers) au lieu d'aller vers la pompe de relevage et permettre un meilleur acheminement des eaux usées. Le réseau d'eaux pluviales est refait profitant de l'ouverture de tranchée. M. Havard, en charge du dossier, présente le schéma des travaux ainsi que l'estimation, qui comprend, outre ces deux réseaux, des fourreaux et coffrets pour la fibre optique. L'estimation s'élève à :

- 188 528 € HT pour le réseau eaux usées
- 61 965 € HT pour le réseau eaux pluviales
- 22 555 € HT pour la fibre optique.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les différents documents présentés :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation des réseaux assainissement, eaux pluviales et sur une tranche conditionnelle des fourreaux pour la fibre optique.
- Demande à Mme le Maire de procéder à la consultation

des entreprises en lançant l'appel d'offres et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au dossier et notamment les marchés avec les entreprises.

- Décide des inscriptions budgétaires en 2014 de la réhabilitation du réseau assainissement sur le budget spécifique de l'assainissement et de la réhabilitation du réseau Eaux pluviales et fibre optique sur le budget communal.

ACTUALISATION DOSSIER ÉTUDE INCIDENCE STATION D'ÉPURATION

Mme le Maire informe les élus du dossier concernant l'actualisation du dossier d'étude d'incidence dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration. Dans l'analyse du cabinet Bourgois, il ressort que dans le cadre de la mise aux normes, deux solutions peuvent être envisagées :

- Soit mettre en place dès maintenant une unité de déphosphatation physico-chimique ce qui va accroître la production de boues (coût d'environ 20 000 €).
- Soit reporter cette mise en œuvre et réaliser un suivi de milieu (analyses à réaliser en amont et en aval immédiat du point de rejet dans l'Illet ainsi que sur le rejet lui-même), ce qui permettra de justifier ou non la mise en place d'une déphosphatation. Cette mesure aura un coût de l'ordre d'environ 1 000 €/an.

Le Cabinet Bourgois propose également de faire réaliser un schéma directeur des eaux usées avec étude de diagnostic afin de connaître les charges hydrauliques collectées en distinguant les eaux sanitaires, de nappe et de pluie, afin de distinguer les points critiques nécessitant une intervention sur le réseau et de définir les éventuels besoins de travaux à réaliser sur la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte pour l'option 2 c'est-à-dire pour le suivi de milieu annuel et prévoit la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX ET MAINTENANCE) AU SDE 35

Mme le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle Éclairage. À ce jour, 163 Communes ont confié la maintenance de leurs installations d'éclairage public au SDE35. Le Comité syndical du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le transfert de compétence Éclairage concernera les travaux et la maintenance. Il est demandé au Conseil Municipal d'opter soit :

- Pour le transfert global de compétence (travaux et éclairage).
- Reprendre la maintenance au compte de la Commune.

Le Conseil Municipal considère qu'il ne maîtrise pas tous les éléments pour prendre une telle décision et reporte le vote au conseil du 27 février prochain.

RYTHMES SCOLAIRES – VALIDATION DES HORAIRES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif des rythmes scolaires à mettre en place pour la rentrée de septembre 2014 et fait part de la correspondance du directeur d'académie relatant du calendrier. Il est demandé aux élus municipaux de bien vouloir transmettre à la direction académique l'organisation des horaires à la rentrée de septembre 2014 pour le 31 janvier. Cette organisation devra comprendre 9 demi-journées de classe. M. Dupire, chargé des affaires scolaires, présente les différentes actions menées en Commission scolaire et en Commissions élargies avec les acteurs concernés par la réforme. Ces différentes actions ont pu aboutir à un schéma proposé par le comité de pilotage le 28 janvier dernier.

Le Conseil Municipal prend connaissance du schéma horaire proposé et valide les horaires suivants :

Horaires des cours pour tous les enfants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/12h00 - 14h00/15h45
 Mercredi de 8h30 à 11h30.

Un TAP (Temps d'activité périscolaire)/semaine/niveau de classe pour tous les enfants d'élémentaire (des 2 écoles) de 15h45 à 17h15. Les enfants qui ne sont pas en TAP vont en garderie (avec aide aux devoirs de 30 mn) ou rentrent chez eux.

Les classes maternelles ne sont pas concernées par les TAP. Ils auront sieste l'après-midi après le repas vers 13h00 et resteront en garderie après les cours.

Les changements concernent les enfants des 2 écoles (Nominoë et Privée).

Le Conseil Municipal demande au Comité de pilotage, suite à la validation des horaires, de construire le PEDT (le projet éducatif territorial), de définir le contenu des TAP et de travailler sur l'organisation du temps des enfants de maternelle.

COMPTE ADMINISTRATIFS 2013

Commune - Assainissement - Logements locatifs, ZAC Méliante
 Zone artisanale Tournebride - Lotissement « Le Closel »

Le Conseil Municipal délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2013, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice : donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs.

Commune**Section de Fonctionnement**

Recettes : 1 370 949,39 €

Dépenses : 980 915,45 €

Résultat de l'exercice – excédent : 390 033,94 €

Section d'Investissement

Recettes : 588 728,97 €

Dépenses : 415 642,81 €

Résultat de l'exercice – excédent : 173 086,16 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – déficit : 40 692,47 €

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 390 033,94 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2014 à l'article 1068 (réserve).

Assainissement**Section de Fonctionnement**

Recettes : 84 131,68 €

Dépenses : 39 693,26 €

Résultat de l'exercice – excédent : 44 438,42 €

Section d'Investissement

Recettes : 70 197,87 €

Dépenses : 16 664,82 €

Résultat de l'exercice – excédent : 53 533,05 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – excédent : 467 116,45 €

Affectation des résultats : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'exploitation au 31 décembre 2013 présente un excédent de 44 438,42 €. Elle propose d'affecter ce résultat en section investissement du budget primitif 2014 à l'article 1068 (réserve). En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette affectation de résultat.

Logements locatifs**Section de Fonctionnement**

Recettes : 76 153,97 €

Dépenses : 16 656,12 €

Résultat de l'exercice – excédent : 59 497,85 €

Section d'Investissement

Recettes : 63 191,20 €

Dépenses : 55 144,31 €

Résultat de l'exercice – excédent : 8 046,89 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – déficit : 17 360,79 €

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 59 497,85 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2014 à l'article 1068 (réserve) afin de couvrir le déficit d'investissement et de poursuivre les travaux de réhabilitation.

ZAC de la Méliante**Section de Fonctionnement**

Recettes : 547 648,42 €

Dépenses : 426 652,67 €

Résultat de l'exercice – excédent : 120 995,75 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – excédent : 187 507,48 €

Section d'Investissement

Recettes : 194 469,65 €

Dépenses : 330 489,92 €

Résultat de l'exercice – déficit : 136 020,27 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – déficit : 234 327,17 €

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 187 507,48 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2014 (report à nouveau).

Zone artisanale de Tournebride**Section de Fonctionnement**

Recettes : 183 408,98 €

Dépenses : 183 408,98 €

Résultat de l'exercice – excédent : 0 €

Résultat cumulé excédent : 18 193,84 €

Section d'Investissement

Recettes : 182 954,62 €

Dépenses : 183 408,98 €

Résultat de l'exercice – déficit : 1 054,36 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 – déficit : 183 408,98 €

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 18 193,84 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2014 (report à nouveau).

Lotissement « Le Closel »**Section de Fonctionnement**

Recettes : 90 912,09 €

Dépenses : 77 162,09 €

Résultat de l'exercice – excédent : 13 750 €

Résultat cumulé à reporter sur 2014 : 13 750 €

Section d'Investissement

Recettes : 8 410,00 €

Dépenses : 77 162,09 €

Résultat de l'exercice – déficit : 68 752,09 €

Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 77 162,09 €

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 13 750 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2014 (report à nouveau).

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Commune - Assainissement - Logements locatifs

ZAC de la Méliante - Zone de Tournebride – Le Closel

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant :
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE ASSOCIATIVE PENDANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Vu l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 26 du Code électoral,

Considérant la nécessité d'anticiper la tenue des prochaines élections et de fixer les règles de mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle associative pendant la période de la campagne électorale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes par réunion publique et de la salle associative pendant la durée de la campagne électorale aux listes se présentant aux élections municipales du 23 et 30 mars 2014 sous réserve de la disponibilité des dites salles.

POINT SUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme Le Cuff, déléguée à la bibliothèque municipale, expose les différentes actions menées à la bibliothèque municipale et informe des besoins pour 2014. Il conviendrait d'acquérir des DVD et demande une enveloppe de 700 € ainsi que du mobilier et matériel à hauteur de 1 328 € TTC. Une déclaration à la SACEM devra être effectuée.

Le Conseil Municipal prend acte et inscrira ces sommes au budget primitif de la Commune.

ANIMATION À LA MAISON DES SERVICES

Mme Gestin informe les élus de la prochaine animation à la maison des services : thé chantant. L'animation est gratuite. Un goûter sera offert aux participants. La date reste à définir avec l'animatrice.

DIVERS

Éclairage abri bus : Il est demandé de faire chiffrer l'installation d'éclairage près des abris bus.

Comité des fêtes : Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de manèges près de l'église le jour de la fête. M. David se charge du bon déroulement des installations.

LEPA la Rencontre : M. Dupire rappelle l'invitation du LEPA à St Aubin du Cormier pour une remise du travail effectué par les élèves lors de leur intervention sur la Commune. ■

RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2014

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Guinebault, Cagniard, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Dévéhat, Le Saout, Serrand, Thébault, Veillaux, Morin.

Étaient absents : M. Trémier (excusé) a donné procuration à Mme Lepannetier Ruffault, M. Lesage (excusé) a donné procuration à M. David, Mme Jourdan (excusée)

Secrétaire de séance : M. Cagniard

BUDGET PRIMITIF 2014 – LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif des logements locatifs qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 78 000,00 € en section de fonctionnement.
- 112 497,85 € en section d'investissement.

PROGRAMME DE TRAVAUX – LOGEMENTS LOCATIFS

Mme Gestin, adjointe aux travaux informe les élus de l'état d'avancement des travaux de rénovation des logements de la Résidence des Peupliers et précise que le budget permet de poursuivre des travaux de rénovation, suivant la ligne budgétaire à l'article 2313.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de poursuivre le programme de travaux de rénovation des logements locatifs à hauteur du budget (peinture, portique...).

BUDGET PRIMITIF 2014 – ZONE DE TOURNEBRIDE

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif de La Zone de Tournebride qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 499 742,04 € en section de fonctionnement.
- 433 277,26 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014 - ZAC MÉLIANTE

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif de La ZAC de la Méliante qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 949 409,31 € en section de fonctionnement.
- 623 845,83 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014 – LE CLOSEL

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif « Le Closel » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 384 592,83 € en section de fonctionnement.
- 232 521,59 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 81 651,13 € en section de fonctionnement.
- 642 568,39 € en section d'investissement.

MODERNISATION VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2014

Mme le Maire propose de définir un budget voirie afin de permettre à la Commission « voirie » d'élaborer le programme d'investissement pour 2014 en ce qui concerne la modernisation des routes communales, curages de fossés, travaux divers en campagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter un budget à hauteur de 60 000 € TTC pour 2014 pour répondre à ces aménagements. La Commission voirie est chargée d'analyser les devis pour répondre au budget fixé.

LIVRES DVD ET MOBILIER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer de nouveaux livres et périodiques à la bibliothèque municipale. Elle rappelle que ces acquisitions peuvent bénéficier de subventions dans le cadre du contrat de territoire. La Communauté de Communes dispose d'une enveloppe à répartir entre les différentes Communes intéressées. Elle rappelle également le point fait sur la bibliothèque le mois dernier concernant les DVD et matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire une somme de 2 100 € en acquisition de livres, 700 € en DVD et 1 400 € en mobilier et matériel ainsi que 400 € en budget de fonctionnement pour les périodiques.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention au titre du contrat de territoire pour l'acquisition des livres, DVD et périodiques.

ÉCLAIRAGE DIVERS et ÉCLAIRAGE DU CLOCHER

M. Havard propose d'inscrire au budget des crédits pour répondre à de nouvelles installations d'éclairage d'abri bus et d'inscrire également une ligne pour l'éclairage du clocher.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et soumet le dossier à la Commission qui se charge d'effectuer des devis. Le Conseil Municipal sollicite, pour ce dossier, le syndicat d'électrification pour l'obtention de subventions.

TRAVAUX ET MATÉRIEL SALLE DES FÊTES

Mme le Maire, propose au Conseil Municipal d'inscrire dans le programme de la salle des fêtes des travaux de réfection et notamment le changement des radiateurs et d'inscrire également une somme pour du nouveau matériel et mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable et reporte les crédits ouverts à cette opération.

MATÉRIEL TECHNIQUE DIVERS

Mme le Maire propose d'inscrire un crédit de 35 000 € concernant du matériel technique divers qui pourrait être nécessaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette inscription budgétaire.

MATÉRIEL PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire propose d'inscrire un crédit de 5 000 € concernant le matériel périscolaire qui pourrait être nécessaire dans le cadre des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette inscription budgétaire.

MATÉRIEL SCOLAIRE DIVERS ET INFORMATIQUE

M. Dupire, délégué aux affaires scolaires, donne connaissance aux élus du dernier conseil d'école. L'école souhaiterait quelques tracés dans la cour, des étagères et un lecteur CD. Le Conseil émet un avis favorable à ces demandes. M. Dupire fait ensuite le point sur l'informatisation à l'école et notamment l'acquisition de la classe mobile. Il informe également qu'il convient d'acquiescer un ordinateur pour le bureau de la directrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'équipement informatique et inscrit la somme nécessaire au budget. Le Conseil Municipal charge la Commission scolaire d'étudier différents devis pour ce programme.

COÛT MOYEN DE L'ÉLÈVE ÉCOLE PUBLIQUE DE GOSNÉ

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné. M. Dupire présente le tableau préparé par la Commission scolaire faisant état des charges de fonctionnement de l'école. Le calcul a été effectué avec un lissage des dépenses et des effectifs sur 3 ans. (Référence compte administratif 2013, lissé sur les années 2011, 2012 et 2013). Il en ressort, au vu des charges que :

- Le coût moyen d'un enfant en maternelle revient à : 915,18 €
- Le coût moyen d'un enfant en primaire revient à : 391,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces montants.

PARTICIPATION MENSUELLE – OGE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation mensuelle à verser à l'organisme de gestion de l'école privée suivant le contrat d'association signé le 1^{er} septembre 2008. Elle donne connaissance au Conseil Municipal du coût moyen d'un élève public. Ce coût a été calculé par la Commission scolaire sur la base du compte administratif 2013, (lissé sur les années 2011/2012/2013). Ce coût s'élève à 915,18 € pour un enfant en maternelle et à 391,05 € pour un enfant en primaire. Sur proposition de la Commission scolaire et au vu du bilan de l'OGE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une participation mensuelle de 5 495 € à compter du 1^{er} avril 2014. Cette somme a été calculée sur la base de 100% du coût moyen de l'élève public et seulement sur les enfants domiciliés sur la Commune :

- 915,18 € x 43 enfants de maternelle =
39 352,70 € : 12 mois = 3 279 €
- 391,05 € x 68 enfants de primaire =
26 591,40 € : 12 mois = 2 216 €
- soit un total/mois de 5 495 €**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à l'ordonnancement de cette participation.

FOURNITURES SCOLAIRES

Mme le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2014. Après avoir analysé les différentes dépenses en fournitures et manuels scolaires, la Commission suggère, comme l'an passé, de délibérer sur un montant par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour l'année civile 2014, le budget en fournitures scolaires et manuels à 6 768 € (48 € x 141 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission scolaire, vote les subventions au titre de l'année 2014. La Commission, comme les années passées, propose de regrouper en une seule subvention, les subventions versées au titre des années précédentes : arbre de Noël, bibliothèque et sorties scolaires. Sur proposition de la Commission scolaire qui suggère une augmentation de 2 € par élève. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré attribue les subventions comme suit :

- École Publique : 141 élèves x 32 € 4 512 €
- École Privée : 123 élèves x 32 € 3 936 €
- soit un total de : 8 448 €.**

À cette somme, le Conseil Municipal vote une subvention de 10 € par classe pour acquisition de petit matériel à l'école publique, soit 60 € pour 2012 (reliquat) et 60 € pour 2013.

À cette somme, le Conseil Municipal vote une subvention de

10 € par classe pour acquisition de petit matériel à l'école publique, soit 70 € pour 2014.

BILAN DES SERVICES

M. Dupire donne lecture aux élus des bilans des trois services : Accueil de Loisirs, Cantine scolaire et garderie. Pour chacun des services, il fait état des dépenses du personnel, des dépenses de fonctionnement du service (eau, électricité, fournitures...) et donne connaissance des recettes des familles (vente des services).

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents qui serviront de base à la tarification à la prochaine rentrée de septembre 2014.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église conformément à la réglementation en vigueur et suivant le tarif qui sera publié en préfecture pour 2014. Cette indemnité sera versée au Prêtre de la Paroisse, responsable de l'église de Gosné.

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des finances vote les subventions au titre de l'année 2014 :

Subventions aux Associations	
▪ UNC AFN (35 adhérents)	55,00 €
▪ Anciens Combattants	25,00 €
▪ Pêcheurs Étang d'Ouée (242 adhérents).....	25,00 €
▪ ACCA – Chasse (40 adhérents)	120,00 €
▪ + Lutte contre nuisibles.....	150,00 €
▪ Club Bon Accueil (115 adhérents x 4,25 €).....	488,75 €
▪ Atelier Travaux Manuels (7 adhérents).....	50,00 €
▪ Les Gais Randonneurs (45 adhérents).....	50,00 €
▪ Musée Archipel Breton (160 adhérents).....	50,00 €
▪ Gosné-Solidarité (8 adhérents).....	50,00 €
▪ Gosné Chante (21 adhérents).....	50,00 €
▪ USG (196 adhérents x 9 €).....	1 764,00 €
▪ Gymnastique (176 adhérents x 9 €).....	1 584,00 €
▪ Badminton (70 adhérents x 9 €).....	630,00 €
▪ Tennis (50 adhérents x 9 €).....	450,00 €
▪ Volley Ball (18 adhérents x 9 €).....	162,00 €
▪ Musculation (107 adhérents x 9 €).....	963,00 €
▪ Plénitude Yoga (16 adhérents).....	50,00 €
▪ Paroisse - participation chauffage.....	350,00 €
▪ Caudhem.....	250,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	7316,75 €.

BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 408 472,00 € pour la section fonctionnement
- 1 683 812,61 € pour la section investissement.

IMPOTS LOCAUX 2014

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal, au vu des équipements de 2014, et après proposition de la Commission des finances décide, d'augmenter de 1% (taux de l'inflation cette année) et fixe le produit attendu à 529 572 € en appliquant les taux ci-après :

- taxe d'habitation : 19,02 %
- foncier bâti : 20,30 %
- foncier non bâti : 55,02 %.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX ET MAINTENANCE) AU SDE 35

Mme le Maire rappelle :

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle Éclairage. À ce jour, 163 Communes ont confié la maintenance de leurs installations d'éclairage public au SDE35. Le Comité syndical

du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Le transfert de compétence Éclairage concernera les travaux et la maintenance ;
- Les travaux d'éclairage public seront financés par les Communes au coût réel, déduction faite de la participation financière du SDE35 (conformément aux modalités d'aides financières de l'année en cours) ;
- La maintenance de l'éclairage public sera financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini par le Comité syndical.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la Commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée. Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Par ailleurs, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35 et les arrêtés modificatifs des 17 décembre 2010 et 22 septembre 2011 ;

Vu la délibération n° COM 2013-06-12/10 du Comité syndical du SDE35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (**avec 1 contre et 3 abstentions**) :

- De transférer au SDE35 la compétence optionnelle Éclairage.
- D'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Mme le Maire pour régler les sommes dues au SDE35.
- D'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Éclairage au SDE35.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SDE propose de prendre en charge l'installation des bornes de recharges publiques pour les Communes qui souhaitent lui transférer cette compétence. La prise en charge serait assurée par le SDE tant en installation qu'en exploitation, la Commune doit mettre à disposition un espace pour installer l'aire de recharge. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

AVIS SUR DOSSIER

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – AB 609 et 633

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U** du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Jean Paul GATEL, notaire à Liffre, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé « Les Portes d'Ouée », appartenant

à LAMOTTE Constructeur, cadastré section n° AB 609 pour une superficie de 92 m² et AB 633 pour une superficie de 104 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

LE CLOSEL - CONDITIONS DE COMPROMIS

Mme le Maire rappelle le compromis signé pour l'acquisition du lot 1 sur le lotissement « Le Closel ». À la demande des acquéreurs, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder un délai supplémentaire pour la signature de l'acte de vente définitif. La signature devait intervenir dans les 3 mois après la signature du compromis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la date butoir de signature de l'acte au 30 septembre 2014.

SEMAINE SANS PESTICIDES

Mme Gestin rappelle aux élus la semaine organisée du 2 au 10 avril sur le thème « la semaine aux alternatives sans pesticides 2014 » préparée par la Commission « Maison des services » en partenariat avec les différents services de la Commune et syndicats. Mme Le Saout présente le programme détaillé de la semaine et propose de communiquer sur celui-ci. Mme Gestin présente le budget

nécessaire au bon fonctionnement de ce programme qui représente une dépense d'environ 800 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DU LYCEE AGRICOLE

Suite à l'étude réalisée par les élèves de Bac Pro du lycée agricole de St Aubin du Cormier sur l'environnement de la Commune, Le Conseil Municipal alloue un budget de 1 000 € pour la réalisation d'aménagements qui contribuent à accueillir diverses espèces d'abeilles sauvages. Les enfants des écoles de Gosné participeront à cette action.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élus organisent le planning du **1^{er} tour** des élections municipales **du 23 mars 2014**.

DIVERS

Abri-bus rue Nationale : le Conseil Municipal souhaite refaire la structure avec un bardage bois.

Poubelles 4^{ème} tranche ZAC méliante : il convient de décider d'un point de regroupement pour les nouvelles habitations.

Trottoirs rue de l'Illet : avis favorable pour la réfection du trottoir.

Travaux eau potable : M. Havard informe que les travaux d'eau potable ont été programmés par le syndicat et seront réalisés avant le programme de réfection des eaux usées. ■



EXPOSITION

du 2 au 10 avril

« Jardiner au naturel »
libre et gratuit

à la **Maison des Services**

ANIMATIONS

2 Avril - 10h

- ↳ Projection « le Renard et l'Enfant » à la **Bibliothèque**
- ↳ Plantations en pots avec les enfants du centre de loisirs et seniors à la **Maison des Services (sur inscription)**

3 avril - matin

- ↳ « Jardiner au Naturel » animé par le Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet avec les écoles de Gosné à la **Maison des Services**

4 avril - 15h30

- ↳ « Interview Culture » : partage d'un récit de vie avec les deux écoles à la **Cantine municipale**

5 avril - 9h-12h

- ↳ Troc'Plantes et échange autour du potager animé par la « Caravane Main Verte » à la **Maison des Services (libre et Gratuit)**
- ↳ Démonstration du broyeur à bois par les services techniques à la **Maison des Services (libre et Gratuit)**

7 avril - 9h

- ↳ Balade-Cueillette animée par « Le jardin sauvage » avec les écoles et les volontaires - **Départ à l'école publique (sur inscription - Gratuit)**

8 et 10 avril - 9h45

- ↳ Ateliers de sensibilisation aux plantes et recettes alternatives aux produits ménagers courants, animés par « Plant(é)moi » avec les aînés - espaces jeux communautaires - assistants (es) maternels (es) à la **Maison des Services (sur inscription - Gratuit)**

8 avril - 14h

- ↳ Plantations aromatiques à la **l'école publique**

9 avril - 10h

- ↳ Inauguration du potager avec les enfants du centre de loisirs et les seniors volontaires à la **Maison des Services (sur inscription - Gratuit)**

10 avril - 12h

- ↳ Repas de Printemps à la **Maison des Services (Réservation Seniors)**.